

SPÉCIALITÉS SOUMISES À PRESCRIPTION MÉDICALE FACULTATIVE¹ CONTENANT UNE SUBSTANCE INTERDITE EN COMPÉTITION

Pour éviter tout contrôle antidopage « positif », il est recommandé aux sportifs de ne pas utiliser les médicaments ou substances ci-dessous, avant ou pendant une compétition.

SPÉCIALITÉS MÉDICAMENTEUSES	SUBSTANCES INTERDITES
Actifed LP Rhinite allergique <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Actifed Rhume <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Ampecyclal <i>gél.</i>	Heptaminol
Actifed Rhume jour & nuit <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Dolirhume <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Dolirhumepro <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Effortil 5 mg <i>cp</i>	Etiléfrine
Effortil solution buvable en goutte	Etiléfrine
Ginkor fort <i>gél.</i>	Heptaminol
Humex Rhume <i>cp et gél.</i>	Pseudoéphédrine ²
Nurofen Rhume <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Otylol solution pour instillation auriculaire	Ephédrine chlorhydrate ³
Rhinadvil Rhume <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Rhinureflex <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²
Rhumagrip <i>cp</i>	Pseudoéphédrine ²

1 : Liste des spécialités mise à jour au 18 juin 2018 (sources : décret n°2018-6 du 4 janvier 2018, base de données publique des médicaments)

2 : La pseudoéphédrine est interdite quand sa concentration dans l'urine dépasse 150 microgrammes par millilitre.

3 : L'éphédrine est interdite quand sa concentration dans l'urine dépasse 10 microgrammes par millilitre.